

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Ordre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme,

En date du 15 janvier 2010,

Le Conseil d'Administration de l'Ordre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme, s'est réuni à 20 heures, à la Maison des Associations, sise au 2 boulevard Trudaine, à Clermont-Ferrand, sous la présidence de M. Hadrien LACOSTE, Grand-Maitre de l'Ordre, M. Frédéric COLLE étant désigné comme secrétaire de séance.

M. Hadrien LACOSTE rappelle l'ordre du jour et fait constater que tous les membres du Conseil d'Administration ne sont pas réunis (cf. feuille d'émargement en pièce jointe).

Mme Joëlle BRUNEL, Grand-Argentier adjoint, s'est excusée et a donné pouvoir à M. Hadrien LACOSTE.

Sont présents : M. Hadrien LACOSTE, Grand-Maitre de l'Ordre ; Mme Colette TARDIF, 1^{er} Vice Grand-Maitre ; Mme Saliha DENANE, 2^{ème} Vice Grand-Maitre ; Mlle Marie-Alix CHERCHILLEZ, 3^{ème} Vice Grand-Maitre ; M. Frédéric COLLE, Chancelier et Grand-Argentier.

Etant considéré qu'au regard de l'article 9 des statuts de l'association, le quorum est réuni, les débats ont pu être ouverts.

Ordre du jour

Affaire Mazuel

M. Hadrien LACOSTE informe le Conseil que Mademoiselle Anna MAZUEL a restitué les clés et la médaille qui étaient en sa possession, puis procède à la lecture du courrier de cette dernière.

Chapitres et bons vœux des autres Confréries

Le Grand-Maitre précise que la saison des Chapitres des différentes Confréries allait bientôt commencer.

Il invite les membres de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme à se rendre à au moins un Chapitre de la Commanderie des Cordons Bleus de France, notamment à son Chapitre d'été, qui aura lieu le week-end des 12 et 13 juin 2010.

De même, il conseille vivement aux membres du bureau de se rendre à un Chapitre de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin. Le prix est de 190 € par personne.

Il précise que la Confrérie a reçu les bons vœux des Confréries suivantes : Confrérie des Ramasseurs de Champignons du Sioulet-Chavanon ; Confrérie des Croqueurs de Pommes ; Confrérie des Talmeliers du Bon Pain ; Confrérie du Pichet Bitord ; Grand Ordre des Compagnons du Bousset d'Auvergne.

Par ailleurs, il informe le Conseil des dates des Chapitres des Confréries suivantes :

- Confrérie des Ramasseurs de Champignons le 3 octobre 2010 ;
- Confrérie des Croqueurs de Pomme le 20 mars 2010 ;
- Confrérie du Pichet Bitord le 25 septembre 2010.

Enfin, le Grand-Maitre informe que la Confrérie a reçu une invitation de la Confrérie des Fins Palais de Saint- Pourçain en Bourbonnais, pour le 24 janvier 2010, afin de fêter la Saint-Vincent, patron des vigneron.

Présentation de la carte des bons vœux des Gastronomes et déroulement du week-end des 24 et 25 avril 2010

Le grand-Maitre a ensuite montré une carte de bons vœux des Gastronomes aux membres du bureau. Cette dernière, sur son dernier volet, annonce le week-end du 24 et 25 avril prochain, qui sera marqué par la venue du Président de l'Institut de la Gastronomie Française, ainsi que par la conférence de Mademoiselle Marie-Alix CHERCHILLEZ, coorganisée par l'IGF et la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme.

De nombreuses rencontres avec des élus, des professionnels des produits de bouche et avec les organes de presse locaux seront organisées.

A cette occasion, Hadrien Lacoste remettra à Yves Leycuras, ancien adjoint au maire de Clermont-Ferrand et membre du conseil économique et social régional d'Auvergne, la médaille de bronze du Tourisme que M. Hervé NOVELLI, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, lui a conféré par un arrêté en date du 14 Juillet 2009.

IVème Chapitre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme du 6 mars 2010

Dans un premier temps, le Grand-Maitre rappelle que le Chapitre des Gastronomes a lieu annuellement le premier week-end de mars. Cette année, il est fixé au samedi 6 mars 2010.

Par ailleurs, ce dernier aura lieu cette année au Château de la Canière, Rue de la Croix Blanche, à Thuret.

Le bureau souhaite que ce Chapitre soit un déjeuner précédé d'une messe en l'église de Thuret. Frédéric COLLE, en tant que Chancelier, sera chargé de négocier avec l'abbé Jacques David pour la messe, tandis qu'Hadrien LACOSTE et Marie-Alix CHERCHILLEZ seront chargés de négocier avec le restaurateur pour le choix du menu et le prix de ce dernier.

Dans un deuxième temps, Colette TARDIF, 1^{er} Vice Grand-Maitre de la Confrérie, a été nommée présidente de la Commission des Prix pour 2010 par le Grand-Maitre. Ce dernier rappelle que les prix décernés les années précédentes sont renouvelables alors que le panel des primés s'élargit.

Cette année, les Fourchettes d'Or seront remises aux professionnels de bouche suivants :

➤ **Catégorie restaurateurs :**

Sont renouvelés :

- Le Carroussel, à Maringues. **6 voix pour.**
- Le Kim-Oahn, à Clermont-Ferrand. **6 voix pour.**
- Le Saint-Vincent, à Clermont-Ferrand. **6 voix pour.**

Nouveaux primés :

- Le Chardonnay, à Clermont-Ferrand. **6 voix pour.**
- L'Annexe, à Clermont-Ferrand. **6 voix pour.**

➤ **Catégorie Bouchers-Charcutiers :**

- Monsieur Stéphane FAURE, à Durtol. **6 voix pour.**
- Boucherie Durif, à Clermont-Ferrand. **6 voix pour.**
- Le Gourmet Charcutier, à Chabreloche. **6 voix pour.**

➤ **Catégorie Pâtisseries-Chocolatiers :**

- Le Lautrec, à Clermont-Ferrand et Chamalières. **6 voix pour.**
- La Chaumière, à Clermont-Ferrand. **6 voix pour.**
- Le Chateaubriand, à Clermont-Ferrand. **6 voix pour.**

➤ **Catégorie Boulangers :**

- Le Fournil, Maison Vacher, à Chamalières. **4 voix contre, 2 abstentions.**
- Le Fournil ne sera pas primé cette année.

➤ **Catégorie Cavistes/Viticulteurs :**

- Caves de Saint-Verny, à Veyre-Menton. **6 voix pour.**

➤ **Catégorie Fromagers :**

- Maison Leyrit, à Clermont-Ferrand. **6 voix pour.**
 - Fromagerie Nivesse, à Clermont-Ferrand. **6 voix contre.**
- La fromagerie Nivesse ne verra pas son prix renouvelé en 2010

Enfin, il a été décidé que le Grand-Argentier se renseigne sur le prix de conception de pin's aux couleurs de l'Ordre, destinés à être remis aux membres honoris-causa de la Confrérie.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance et le secrétaire rédige ce présent Procès Verbal.

Le président de séance et Grand-Maitre,
M. Hadrien LACOSTE

Le secrétaire de séance et Chancelier,
M. Frédéric COLLE

Le superviseur et 1^{er} Vice Grand-Maitre,
Madame Colette TARDIF